



DÉPARTEMENT de la SAVOIE  
Canton de Montmélian  
**Mairie de CHIGNIN**

☎ 04.79.28.10.12

✉ [mairiedechignin@wanadoo.fr](mailto:mairiedechignin@wanadoo.fr)

## CONSEIL MUNICIPAL Session Ordinaire

L'an deux mille vingt-six et le mercredi 22 avril, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Michel RAVIER, Maire.

**Mesdames, Messieurs les adjoints** : Annick HYVERT, Yannick COLIN, Rose SCARAMOZZINO et Pascal BONTRON

**Mesdames, Messieurs les conseillers** : Stéphane COUDURIER, Morgane FIARD, Sophie GADENNE, Julien GRUET, Christelle METGE, Raphaèle PAULIN, Julien PARAMUCCHIO, Guillaume QUENARD et Mélanie TARFI-SEGAULT.

Formant la majorité des Membres en exercice.

**Absent excusé** : Christophe MARTINETTI ayant donné pouvoir à Michel RAVIER

Yannick COLIN a été nommé secrétaire de séance.

### ORDRE DU JOUR

#### Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 20 mars 2026

Sans qu'aucune remarque spécifique n'ayant été apportée, le procès-verbal du conseil municipal du 20 mars 2026 a été approuvé à l'unanimité.

#### Approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2025 du budget général et du budget eau

Monsieur le Maire rappelle que le Compte Financier Unique se substitue au compte administratif et au compte de gestion depuis la nouvelle nomenclature budgétaire et comptable M57.

Le CFU 2025 du budget général et celui de budget eau, présentés en séance, ont reçu un vote d'approbation unanime.

#### Affectation des résultats de 2025 du budget général et du budget eau

L'affectation des résultats de l'exercice 2025 a également été validée par l'ensemble du conseil municipal pour le budget général et pour le budget eau.

#### Délibération sur les taux de contributions directes pour l'année 2026

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de conserver les mêmes taux de taxes locales que l'année précédente, à savoir :

- ❖ 8.04 % pour la taxe d'habitation
- ❖ 24.22 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties et
- ❖ 61.88 % pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

#### Vote du budget général 2026 et du budget eau 2026

Le conseil municipal a approuvé le budget général primitif 2026 s'équilibrant ainsi :

Section fonctionnement : recettes et dépenses arrêtées à la somme de 2 192 395.47 €.

Section investissement : recettes et dépenses arrêtées à la somme de 2 548 104.47 €.

Le conseil municipal a approuvé le budget eau primitif 2026 s'équilibrant ainsi :

Section exploitation : recettes et dépenses arrêtées à la somme de 235 309.32 €.

Section investissement : recettes et dépenses arrêtées à la somme de 289 379.88 €.

#### Désignation des délégués CNAS de la commune pour les 6 ans à venir

L'amicale du personnel de la Mairie adhère par le biais de sa subvention au Comité National d'Action Sociale (CNAS), organisme qui a pour objet d'améliorer les conditions de vie du personnel et de leur famille.

Suite au renouvellement des conseillers municipaux, il y a lieu de désigner deux délégués locaux pour les 6 années à venir : un parmi les élus et un parmi les agents communaux.

A l'unanimité, il a été décidé que Michel RAVIER serait le représentant des élus, tandis que Judith JAUMES, serait celle des agents.

### REUNION MAIRE-ADJOINTS

### COMMISSIONS

#### Communauté de communes Cœur de Savoie

Madame Béatrice SANTAIS a été réélue en tant que Présidente, tandis que Michel RAVIER a obtenu le poste de 3<sup>ème</sup> vice-président.

## **Travaux**

Un devis d'un montant TTC de 5 848.78 € a été validé auprès de l'entreprise DOUAY pour le changement d'une partie des gouttières de l'église.

Le devis présenté par M2TP pour une reprise de voirie sur le chemin St Anthelme a également été accepté pour un montant TTC de 1 200 €.

## **Urbanisme**

Un permis de construire, deux déclarations préalables de travaux et un permis d'aménager ont été déposés en Mairie n'appelant aucune observation particulière.

## **Manifestation**

Le dépôt de gerbe pour la commémoration de la victoire du 08 mai 1945 aura lieu au monument aux morts du cimetière à 11h00 le vendredi 08 mai 2026.

## **Affaires scolaires**

Afin de lutter contre le gaspillage alimentaire, à compter de la rentrée de septembre, Leztroy, notre fournisseur des repas de la cantine, a décidé de modifier les délais de commande.

Les parents d'élèves seront avertis des nouvelles modalités d'ici la fin de l'année scolaire.

## **QUESTIONS DIVERSES**

Les questions à l'ordre du jour étant épuisées, la séance est levée à 21h45.

*Le présent extrait est affiché à la porte de la Mairie, en exécution de l'article 56 de la loi du 05 avril 1984.*

*Fait en Mairie, le 24 avril 2026*

*Le Maire, Michel RAVIER*

